

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00417 Numéro SIREN : 442 934 857 Nom ou dénomination : A.R.G.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2021 sous le numéro de dépôt 1013

A.R.G.E.
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE € 40.000
SIEGE SOCIAL : 16 RUE DU GOLF - BÂTIMENT B - 21800 QUETIGNY
SIREN 442 934 857 RCS DIJON

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

Les soussignées,

- Madame Béatrice DEBEAUX,
- Madame Sandy SANTOS DA COSTA,
- Madame Emma GILLES-DEBEAUX,

Agissant en qualité de seuls associées de la société **A.R.G.E.**

CONVIENNENT DE CE QUI SUIVIT PAR LA SIGNATURE DU PRÉSENT ACTE :

DECISIONS

PREMIERE DECISION

Les soussignées, après avoir constaté la démission Madame Béatrice DEBEAUX de ses fonctions de Présidente avec effet au 31 décembre 2020 à minuit, décident de nommer la société

METADOSI
Société par actions simplifiée à associée unique au capital de € 2.960.000
Dont le siège social est à QUETIGNY (21800) – Bâtiment B - 16 rue du Golf
Identifiée sous le numéro SIREN 889 961 124 RCS DIJON

en qualité de **Présidente** de la société **A.R.G.E.**

Cette nomination intervient à compter **du 1^{er} janvier 2021** et pour une durée illimitée.

Madame Béatrice DEBEAUX, es-qualité, déclare accepter les fonctions qui sont confiées à la société METADOSI, n'exercer aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

Les soussignées décident, dans le cadre de l'activation de la société METADOSI à compter du 1^{er} janvier 2021, de fixer à compter de cette même date, la rémunération annuelle de ladite société au titre de l'exercice en cours et des exercices à venir de la manière suivante :

➔ d'une part, au titre de son mandat social de Présidente une rémunération de **€ 180.000** pour les fonctions et la responsabilité attachée à ce mandat, à l'exclusion donc de l'exécution de la mission ci-après,


EGD 

→ d'autre part, au titre de la mission d'animation assurée par la société METADOSI dans le développement de sa filiale, la société A.R.G.E., en vue de lui fournir un support de services fonctionnels et opérationnels, tel que décrits dans la convention d'animation conclue ce jour par acte séparé.

Cette rémunération globale (hors taxes) sera déterminée de la manière suivante :

Charges d'exploitation de la société METADOSI (ligne GF de la liasse fiscale n° 2052) à l'exclusion des charges le cas échéant refacturées directement à la société bénéficiaire

-

€ 5.000

(montant forfaitaire de charges liées à l'activité holding propre de la société METADOSI)

-

€ 180.000

(correspondant à la quote-part du coût de la rémunération annuelle brute de Mme Béatrice DEBEAUX représentative de sa contribution à son mandat de Président (50% de son temps et donc du coût de sa rémunération globale))

+

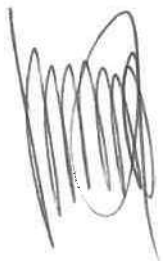
marge de 7 %

TROISIEME DECISION

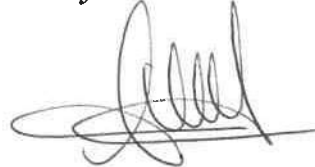
Les soussignées confèrent tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Fait à DIJON
Le 31 décembre 2020

Béatrice DEBEAUX



Sandy SANTOS DA COSTA



Emma GILLES-DEBEAUX

